



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Blessac, au nombre de 35, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 septembre 2019.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Michel DIAS ; Mireille LEJUS ; Brigitte LEROUX ; Gilles PALLIER ; Martine SEBENNE ; Jean-Claude VACHON ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN ; Renée NICOUX ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Annie WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Gérard CHABERT ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Maurice MARGOUTIER ; Valérie BERTIN ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF.

**ETAIT EXCUSE :** . Georges LECOURT.

**Ayant donné procuration :** Nicole DECHEZLEPRETRE à Mireille LEJUS ; Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX ; Isabelle PISANI à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; André RENAUX à Jean-Claude VACHON ; Jacques GEORGET à Jean-Luc LEGER ; Jean-Paul BURJADE à Pierrette LEGROS ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Jacques TOURNIER à Valérie BERTIN.

**Absents :** Philippe GILLIER . Jean-Marie LE GUIADER ; Didier TERNAT.

\*\*\*\*\*

**M. Serge DURAND**, maire de Blessac, souhaite la bienvenue aux délégués et les invite à partager le verre de l'amitié à la fin de la séance.

### Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**. Désigné à l'unanimité.

### Compte-rendu du conseil du 12/06/19 :

**M. Stéphane DUCOURTIOUX** fait remarquer que plusieurs erreurs de noms figurent dans la liste des présents.

En effet, il s'agit d'une erreur matérielle, la liste des présents est celle de la séance d'avril.

**Mme Isabelle GRAND**, à propos du retrait du SIAEP, observe qu'il s'agissait pour sa commune de la compétence « assainissement collectif » et non « eau potable ».

Sous ces réserves, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ABSTENTIONS : Mmes et MM. BORDERIE, VACHON, LEROUX, DUCOURTIOUX, SEBENNE ; LEGROS (+ POUVOIR), CHABERT.

### Information : les délibérations du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Délibération n° 2019-079 du 11 septembre 2019 : Animation du contrat Sources en Action cycle 2, demande de subvention 2020.

Délibération n° 2019-078 du 11 septembre 2019 : Coordination et animation du Contrat Creuse Amont, demande de subvention 2020.

Délibération n° 2019-077 du 11 septembre 2019 : Retrait partiel d'une subvention habitat.

Décision n°2019-004 du 28/06/19: Résiliation simple d'un marché public pour faute du titulaire (M. Vervisch, Kalyps consultant).

Délibération n° 2019-076 du 26 juin 2019 : Adhésion et label Villes et Métiers d'Art.

Délibération n° 2019-075 du 26 juin 2019 : Convention d'occupation précaire studio piscine.

Délibération n° 2019-074 du 26 juin 2019 : Adhésion 2019 à l'ADRT Creuse Tourisme.

Délibération n° 2019-073 du 26 juin 2019 : Avenant à la convention de partenariat avec la comcom Marche et Combraille en Nouvelle Aquitaine (rivières).

Délibération n° 2019-072 du 26 juin 2019 : Programme 2019 du contrat Creuse Amont.

Délibération n° 2019-071 du 26 juin 2019 : Programme 2019 du contrat Sources en Action.

Décision n°2019-003 du 21/06/19: Projet accueillir en Massif Central, plan de financement.

Délibération n°2019-051 du 15 mai 2019 : Acquisition de chèques numériques APTIC dans le cadre de l'appel à projet « déploiement du pass numérique ».

Décision n°2019-002 du 12/04/19: Ester en justice devant le tribunal administratif de Limoges.

**M. Jean-Luc LEGER** précise que la communauté de communes a pu émettre un titre de recette à l'encontre de M. Vervisch. Nous engagerons une procédure lourde si nécessaire pour obtenir le remboursement des sommes dues par M. Vervisch.

### Ordre du jour

**M. Jean-Luc LEGER** demande au conseil d'accepter une modification de l'ordre du jour :

- ajout d'un rapport sur le projet de Maison de Services Au Public porté par la MSA

Adopté à l'unanimité.

#### **I – Administration-finances**

1. Décisions modificatives Budget Principal
2. Décision Modificative budget annexe SPANC
3. Avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget 2019 (**annexe n°1**)
4. Réponses au contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes (**annexe n°2**)
5. Révision des Attributions de Compensation

#### **II – Santé**

1. Contrat Local de Santé

#### **III- Ressources humaines**

1. Modalités de mise en œuvre du temps partiel
- 2.. Organisation du temps de travail
  - 3.. Nature et durée des Autorisations Spéciales d'Absence
4. Modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires
5. Modalités de mise en œuvre du télétravail
6. Règlement Intérieur (**annexe n°3**)
  7. Charte «Bien travailler ensemble» (**annexe n°4**)
8. Création d'un poste d'adjoint d'animation
9. Création de postes pour des avancements de grades

#### **IV : Service technique**

1. Marché de travaux : Aménagement nouvelle entrée ZAE Ouest du Mont
  2. Plan de financement : Aménagement de la nouvelle entrée de la ZAE Ouest du Mont
3. Désignation d'un représentant à la commission consultative du SDEC
4. Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'élimination des déchets (**annexe n°5**)

#### **V- Economie**

1. Intention de vente de la réserve foncière de l'extension de la zone Sud du Mont et droit de rétrocession
2. Bail rural ferme de Lachaud
3. Adhésion au GIP Habitat (**annexen°6**)

#### **VI- Piscine**

1. Modifications au Règlement intérieur des activités (**annexe n°7**)
2. Modifications au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et du règlement intérieur (**annexe n°8**)
3. Modifications au tableau des Tarifs
4. Mise en place paiement par coupons sport et chèques vacances

#### **VII- Environnement-rivières**

1. Travaux GEMAPI 2019 : opération de restauration des ripisylves. Choix du candidat
2. Opérations du programme 2018 du contrat Sources en action : opération de restauration morphologique des cours d'eau : Choix du candidat pour l'opération «AGRI\_01»s

### 1.1. DM n°1 Budget Principal

**M. LEGER** confirme que la station-service de Faux la Montagne a été sortie de l'inventaire.

**Mme Catherine MOULIN** ne souhaite pas revenir sur le passé mais indique qu'à son avis il s'agissait bien d'une compétence économique. Aujourd'hui la commune est parvenue à trouver un équilibre financier sur cette station service.

Adopté à l'unanimité (ABSTENTION : M. CHABERT)

### 1.2. DM Budget SPANC

**M. Claude BIALOUX** rappelle qu'il devrait y avoir moins de pénalités émises à tort à l'avenir, à la suite des modifications adoptées cette année.

Adopté à l'unanimité.

### 1.3. Avis de la CRC sur le budget 2019

**M. LEGER** annonce que le budget 2019 est validé. Aujourd'hui notre déficit est de 1.3 millions d'euros, ce n'était pas rien d'y parvenir. Le travail de la CLECT a été fait et voté largement. Ce travail est collectif. Nous ne voulons toujours pas d'une augmentation fiscale. Comme demandé par la CRC, nous avons donc augmenté des tarifs, et vendons des terrains.

**Mme Pierrette LEGROS** demande à M. LEGER comment il compte faire pour répondre aux économies de gestion supplémentaires réclamées par la CRC.

**M. LEGER** répond que nous continuerons à faire des économies de fonctionnement, mais un jour, il faudra revoir à nouveau les compétences et retravailler en CLECT, pour savoir comment se donner les moyens de garder nos compétences.

**M. Gérard CHABERT** demande si dans les 1.3 million de trou, les 2 millions de la ligne de trésorerie sont bien pris en compte et regrette que le conseil communautaire ne soit qu'un dortoir.

**M. Denis PRIOURET** suggère à M. CHABERT de prendre rendez-vous avec le trésorier.

**M. LEGER** dit à M. CHABERT qu'il ne l'a pas vu depuis la séance à Saint-Yrieix il y a un an, et qu'il devrait lire ses dossiers. Les 47 autres élus n'ont pas dormi pendant ce temps, ni la CRC, ses propos sont peu respectueux des autres élus qui, eux, participent aux réunions et travaillent.

**Mme GIOUX** explique que la ligne de trésorerie a été convertie en emprunt sur la durée du plan de redressement. On retranche bien du déficit le montant remboursé chaque année.

**M. CHABERT** pense que la procédure contre la Caisse d'Épargne pourrait permettre de récupérer ces 2 millions, de même si nous avons pu plaider pour annuler la vente Sallandrouze nous aurions récupéré 450 000€.

**M. LEGER** affirme que la CRC est composée de magistrats indépendants qui font leur travail. Nous sommes toujours dans l'attente sur la procédure du terrain Sallandrouze comme sur les lignes de trésorerie frauduleuses.

Le conseil donne acte à l'unanimité de la communication de l'avis de la CRC.

#### 1.4. Réponses au contrôle de gestion de la CRC

**M. LEGER** résume les propositions de réponses.

**Mme Martine SEBENNE** demande quelles sont les mutualisations avec la ville d'Aubusson et si nous pourrions aller plus loin sur des achats groupés.

**M. LEGER** approuve ce raisonnement mais admet que nous ne pouvons pas développer beaucoup plus de mutualisations pour le moment. Nous avons un agent partagé avec Sainte-Feyre, et une secrétaire administrative mise à disposition de 3 communes.

**M. Philippe COLLIN** estime que nos agents sont au maximum de leur temps de travail. On pourra mutualiser plus quand il sera possible de recruter sur des compétences spécifiques.

**M. Thierry LETELLIER** pense qu'il est plus difficile de mutualiser des agents, car cela dépend des compétences.

**M. LEGER** se montre prudent sur la mutualisation de postes à hautes responsabilités. Cependant, la mutualisation met du lien entre les communes et la comcom, et cela est très positif pour l'avenir. Les communautés de communes seront mieux acceptées ainsi. En 1992, les 1ères comcom ont été bien acceptées, puis les maires se sont sentis dessaisis quand les grosses comcom ont été créées, car il ne s'agissait plus de communautés de communes de projet.

**M. LETELLIER** rappelle que dans le cas des régions, les fusions ont été ratées. Aucune économie n'a été réalisée par la mutualisation, au contraire.

Adopté à la majorité (CONTRE : M. CHABERT. ABSTENTION : Mme LEGROS (+ POUVOIR).

#### 1.5. Révision des Attributions de Compensation

**M. LEGER** souligne que le compromis accepté par la CLECT et le Conseil repose sur l'absence d'AC négatives et une hypothèse basse sur la voirie. Il conviendra de faire une réunion sur la rétrocession éventuelle de la voirie aux communes qui le souhaitent.

**Mme Renée NICOUX** souhaite que des critères très précis soient fixés.

**M. Jean-François RUINAUD** estime qu'il serait malvenu de prendre ces décisions avant le prochain mandat. Il votera contre.

**Mme GIOUX** explique qu'il s'agit d'une révision libre des AC, et qu'il convient dans un 1<sup>er</sup> temps que les communes approuvent le rapport de la CLECT. Puis la comcom délibère à la majorité qualifiée, et enfin les conseils municipaux se prononcent sur le montant figurant dans le rapport de CLECT.

Adopté à la majorité (CONTRE : M. CHABERT, Mme LEGROS (+ POUVOIR), MM. VERONNET et RUINAUD).

## 2.1. Contrat Local de Santé

**Mme Valérie BERTIN** indique que le Contrat Local de Santé et celui de la Santé Mentale ont été présentés récemment à la commission santé à Vallière. Le diagnostic posé par l'ARS montre une fragilité du département à l'égard de certaines pathologies. Le Contrat doit être signé le 8 octobre.

**M. Alex SAINTRAPT** rappelle qu'un CLS a été réalisé en 2012 sur l'ex-comcom Aubusson-Felletin, puis arrêté en 2016 faute de crédits de l'ARS. Aujourd'hui on nous propose les mêmes choses, c'est du « réchauffé ».

**M. LEGER** lui donne raison d'attirer l'attention du Conseil, mais il est difficile de refuser ce projet. Toutefois, la santé ne s'améliorera pas si nous ne maintenons pas l'offre de soins. Il y a tout de même quelques bonnes nouvelles en ce moment, grâce à l'installation de nouveaux médecins.

**M. SAINTRAPT** se dit inquiet au niveau financier et craint qu'il faille un jour abonder nous-mêmes. L'ARS a trouvé à financer 15 animateurs mais à l'hôpital d'Aubusson on manque de personnel, et Guéret aussi est en difficulté.

**M. LEGER** reconnaît que la tentation de l'Etat sera peut-être de nous solliciter.

**Mme BERTIN** affirme que nous avons la possibilité de cibler les actions et les objectifs pour notre territoire.

**Mme SEBENNE** approuve M. SAINTRAPT et se demande comment la commission santé décidera des actions à développer.

**M. LEGER** constate le poids de certaines maladies et addictions. Malgré les alertes la situation ne s'améliore pas. Il y a trop de refus dans la prévention des cancers du côlon et du sein, par exemple.

**M. Mathieu CHARVILLAT** approuve également M. SAINTRAPT. Le diagnostic est posé depuis 15 ans mais nous n'avons pas les moyens de faire ce qu'il faut. La situation est consternante sur la mammographie. Nous n'avons qu'un seul radiologue capable d'analyser les radios du sein.

**Mme BERTIN** ajoute que le COPIL au niveau départemental associera aussi des habitants.

**M. CHABERT** estime que ce n'est pas un contrat, car nous n'avons rien en retour.

**Mme Dominique SIMONEAU** regrette que le problème des urgences ne soit pas évoqué, alors qu'un projet global était annoncé par l'ARS.

**M. SAINTRAPT** explique que sur la Santé Mentale, nous n'aurons pas de réponses. Or il n'y a personne sur le département les WE, aucun psychiatre pour les hospitalisations d'office.

**M. LEGER** ajoute qu'il faudra faire connaître le gros problème des secours évoqué par Mme SIMONEAU, il en parlera au directeur de l'ARS lors de la signature.

**M. PRIOURET** cite un nouveau projet séduisant : la maison médicale privée de Moutier-Rozeille, qui ouvrirait ses portes hier.

Adopté à la majorité (CONTRE : M. CHABERT, ABSTENTIONS : Mme LEGROS (+ POUVOIR), MM. BRUNET, SAINTRAPT, DUCOURTIOUX, CHARVILLAT).

### **Rapport sur table : projet de Maison de Services Au Public porté par la MSA**

**Mme NICOUX** s'interroge sur cette proposition de la MSA, formulée à la communauté de commune et non à la commune d'Aubusson.

**M. LEGER** explique que ces Maisons des Services ne seront pas fréquentées uniquement par les habitants de la ville d'implantation.

**Mme SEBENNE** se demande si ces MSAP sont des prolongements des Points d'Accueil Polyvalent et si seule la MSA sera présente dans ce lieu.

**M. LEGER** indique qu'il y aura d'autres permanences d'institution en plus de la MSA.

Adopté à l'unanimité.

### **3.1. Modalités de mise en œuvre du temps partiel**

**Mme Marie-Françoise VERNA** précise qu'à la demande des représentants du personnel au Comité technique, une quotité de temps de travail à 90% est proposée.

Adopté à l'unanimité.

### **3.2. Organisation du temps de travail**

Adopté à l'unanimité.

### **3.3. Nature et durée des Autorisations Spéciales d'Absence**

**Mme VERNA** précise que nous n'avons pas de délibération cadrant cette question, à part le règlement intérieur de l'ancienne comcom d'Aubusson-Felletin datant de 2011.

Adopté à l'unanimité.

### **3.4. Modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires**

**Mme VERNA** explique que le problème est identique aux ASA. Les Heures Supplémentaires seront en priorité récupérées, et à défaut elles seront rémunérées avec une majoration.

Adopté à l'unanimité.

### 3.5. Modalités de mise en œuvre du télétravail

**M. LEGER** explique que le télétravail est peu utilisé aujourd'hui, mais il est certain qu'il se développera à l'avenir.

**Mme NICOUX** estime qu'il sera nécessaire de faire des acquisitions de matériels supplémentaires.

**M. COLLIN** rappelle que les demandes de télétravail ne seront pas autorisées de droit.

Adopté à l'unanimité.

### 3. 6. Règlement Intérieur

**Mme VERNA** explique qu'un Règlement Intérieur n'est pas une obligation mais reste fortement conseillé pour le bon fonctionnement des services. Un exemplaire du règlement sera donné à chaque agent.

Adopté à l'unanimité.

### 3. 7. Charte «Bien travailler ensemble»

**Mme VERNA** explique que cette Charte ne crée pas de droits ni d'obligations. Ce sont des engagements pris volontairement par chacun.

**Mme Jeannine PERRUCHET** salue ce document qui est une bonne base de travail. Il est nécessaire que chacun fasse un effort et se respecter les uns les autres.

**M. LEGER** la remercie pour cette reconnaissance.

Adopté à l'unanimité.

### 3. 8. Création d'un poste d'adjoint d'animation

**Mme LEGROS** demande pourquoi un tel poste est-il créé à la piscine.

**M. CHARVILLAT** explique que le but est de fidéliser un MNS qui veut passer le concours.

**M. LEGER** ajoute que les derniers recrutements nous ont permis de mettre en place beaucoup de nouvelles activités et des cours de natation. Grâce à cela la piscine a battu des records de fréquentation en juillet.

**M. CHARVILLAT** précise qu'il y a eu un pic à 483 entrées sur une journée fin juillet.

Adopté à l'unanimité.

### 3. 9. Création de postes pour des avancements de grades



**Mme NICOUX** souhaite savoir ce que représentent en euros ces avancements de grade.

**M. LEGER** rappelle que nous sommes en manque criant dans certains services, et qu'il faut s'efforcer de satisfaire au mieux les évolutions de carrière des agents. Il ne faut pas empêcher les gens de se former et d'avancer dans leur carrière, voire changer d'orientation. Une précision financière sera apportée très vite.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. 1. Marché de travaux : Aménagement nouvelle entrée ZAE Ouest du Mont

**M. Jean-François RUINAUD** explique qu'il était urgent de faire une chaussée convenable sur cette voie. Les entreprises Eurovia et Colas ont été consultées dans le cadre de l'accord-cadre.

Il est proposé d'attribuer le marché à Eurovia, sous réserve de l'obtention des subventions demandées pour cet aménagement.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. 2. Plan de financement : Aménagement de la nouvelle entrée de la ZAE Ouest du Mont

**M. Gilles PALLIER** précise que 20% du montant resterait à la charge de la communauté de communes. Les demandes de subventions seront faites après le vote de ce soir.

**M. SAINTRAPT** demande si ce plan de financement est conditionné à l'obtention des subventions.

**M. PALLIER** acquiesce et précise que nous devrions avoir les accords de subventions permettant de réaliser le projet fin 2019.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. 3. Désignation d'un représentant à la commission consultative du SDEC

**M. LEGER** propose les candidatures de M. RUINAUD (titulaire) et de M. DURAND (suppléant).

Adopté à l'unanimité.

#### 4. 4. Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'élimination des déchets

**M. COLLIN** estime qu'avec une baisse sur l'année de 1.27%, soit 50 Tonnes, nous produisons encore beaucoup de déchets. On ne peut pas dire que ce chiffre soit excellent. Les tonnages ont augmenté dans nos déchèteries car les professionnels viennent gratuitement. Dans ce cadre, nous mettrons en place un règlement pour empêcher des entreprises extérieures de venir de loin pour en profiter.

Le budget des OM est en équilibre mais les hausses à venir de la TGAP seront brutales : 65€ la tonne en 2025, soit environ plus 300 000€. Il faudra prévenir nos concitoyens que ce sera la loi et que s'il faut taxer plus ce sera pour diminuer nos volumes de déchets.

La moyenne de déchets collectés (tout compris) sur notre territoire est de 577kg par habitant, contre 568kg à l'échelle nationale.

**M. LETELLIER** demande de combien il faudrait réduire les tonnages pour compenser ces 300 000€.

**M. COLLIN** pense que même en passant à la Redevance (RSEOM), nous ne pourrions pas compenser. Nous n'aurons peut-être pas d'autre choix que d'augmenter la TEOM. Les solutions de traitement sont déjà au plus bas coût. Or la loi fait que les incinérateurs vont avoir tendance à se suréquiper et à investir.

**M. LEGER** souhaite ne jamais se départir d'un objectif « zéro déchets ».

**M. DUCOURTIOUX** aimerait que soient mis en place des conteneurs jaunes dans le centre d'Aubusson.

**M. COLLIN** explique que l'expérience sur les quartiers excentrés d'Aubusson se passe bien. Mais nous n'avons pas les finances pour acheter assez de bacs. Il y a des problèmes d'incivisme qui sont payés par tous. Oui, il existe un potentiel de volumes de recyclables à gagner sur Aubusson.

**Mme MOULIN** regrette la fermeture de la déchèterie des Alluchats le samedi après-midi.

**M. COLLIN** répond qu'on a étudié le cahier de visite des Alluchats, et c'est le samedi après-midi qui gênait le moins. C'était aussi pour optimiser le temps de travail et les congés des agents. Fin octobre, nous présenterons les chiffres complets à la commission : il est possible d'envoyer des questions à l'avance.

Adopté à l'unanimité.

#### **5. 1. Intention de vente de la réserve foncière de l'extension de la zone Sud du Mont et droit de rétrocession**

**M. PALLIER** explique que la communauté de communes a l'obligation de déclarer son intention de vendre ces parcelles, en invitant les anciens propriétaires à exercer ou non leur droit de rétrocession.

**Mme Isabelle GRAND** souhaite savoir quelle enseigne aurait un projet commercial pour acheter ces terrains.

**M. LEGER** répond qu'à ce stade il convient d'être discret, car il ne s'agit que d'intentions, et nous souhaitons vendre la totalité des parcelles.

**M. PALLIER** ajoute que nous reviendrons devant le conseil quand nous serons à même de vendre.

**M. DUCOURTIOUX** demande également quels sont les contacts en cours.

**M. LEGER** comprends ces questions mais assume de rester prudent et discret pour aller au bout d'un projet.

**M. PALLIER** répète qu'il ne s'agit pour le moment que de valider notre intention de vendre. Si on ne prend pas cette délibération, les terrains seront gelés.

**M. LEGER** affirme que la procédure sera respectée : nous ferons des courriers en recommandé avec accusé de réception aux anciens propriétaires pour leur demander officiellement leur choix. Ils auront 2 mois pour répondre.

**Mme NICOUX** demande à quel prix seront vendus les terrains.

**M. LEGER** indique qu'il sera tenu compte du prix des Domaines, mais aussi de la comparaison avec des parcelles proches, il faudra tout mettre dans la balance.

**M. PALLIER** ajoute que si les anciens propriétaires font une proposition de prix, nous la négocierons.

**M. CHABERT** annonce qu'il ne participera pas au vote, pour des raisons personnelles.

Adopté à l'unanimité. M. CHABERT ne prend pas part au vote.

## 5. 2. Bail rural ferme de Lachaud

**M. PALLIER** indique qu'il s'agit de rectifier une erreur matérielle dans la délibération de 2018 décidant de vendre les bâtiments et de louer les terrains. Il convient d'ajouter les parcelles CX 11 à 15 dans le bail de long terme devant être signé.

Adopté à l'unanimité.

## 5. 3. Adhésion au GIP Habitat

**Mme NICOUX** trouve que ce dispositif a mis du temps à se mettre en place.

**M. LEGER** mentionne l'existence de la cellule habitat au sein du Conseil Départemental, préalablement à ce GIP.

**M. PRIOURET** demande s'il y a d'autres contributeurs que Creuse Grand Sud.

**M. BIALOUX** répond qu'il y a aussi le Conseil Départemental et l'Etat.

**M. BIALOUX** est désigné pour être représentant de la communauté de communes au GIP.

Adopté à l'unanimité.

## 6. 1. Modifications au Règlement intérieur des activités

**M. CHARVILLAT** explique qu'à l'origine, le choix avait été fait, à la demande des MNS de l'époque, que les cours de natation soient donnés hors temps de travail pour leur propre compte. Aujourd'hui nous ré-intégrons les cours particuliers dans le giron de la comcom, avec un tarif identique à celui des anciens MNS.

La différence avec l'école de natation est que celle-ci dispense les cours dans des groupes importants, alors que les cours particuliers accueillent 3 personnes au maximum. Nous encaissons ces recettes, ce qui permet de donner des salaires plus attractifs pour attirer des MNS.

Adopté à l'unanimité.

## 6. 2. Modifications au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et du règlement intérieur

Adopté à l'unanimité.

## 6. 3. Modifications au tableau des Tarifs

**M. COLLIN** dit qu'il s'abstiendra car la différence entre les tarifs comcom et hors comcom n'est pas assez importante. Les extérieurs profitent d'un équipement supporté par nous.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTIONS : MM. COLLIN et PALLIER.

#### 6. 4. Mise en place paiement par coupons sport et chèques vacances

**M. CHARVILLAT** précise que la demande est croissante pour ces types de paiements.

Adopté à l'unanimité.

#### 7. 1. Travaux GEMAPI 2019 : opération de restauration des ripisylves. Choix du candidat

**Mme Dominique SIMONEAU** expose que selon le rapport d'analyse des offres, l'entreprise RIVOLET est la plus compétitive et la moins chère, pour un montant de 28 558.34€.

**M. LEGER** estime qu'on ne mesure pas assez tout le travail effectué pour la qualité de l'eau, et le volume d'activité que cela représente pour les entreprises.

Adopté à l'unanimité.

#### 7. 2. Opérations du programme 2018 du contrat Sources en action : opération de restauration morphologique des cours d'eau : Choix du candidat pour l'opération «AGRI\_01»s

Adopté à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES

**M. DUCOURTIOUX** demande pourquoi la motion proposée par Dominique SIMONEAU et le Conseil Municipal de Gentioux n'est pas à l'ordre du jour de ce soir.

**M. LEGER** répond qu'il dénonce clairement les menaces contre Mme SIMONEAU ou tout autre élu. Mais nous ne sommes pas sur ce sujet dans les compétences de la communauté de communes. Il est préférable de miser sur ce qui peut nous rassembler. Il y a eu des propos et des écrits inacceptables. Mais il faut aussi une politique d'accueil. M. LEGER propose de dénoncer les menaces mais de garder un maximum d'unité entre nous. Il se dit triste de ce qui s'est passé cet été. Notre territoire mérite mieux.

**Mme SIMONEAU** souhaite ne plus parler des menaces contre elle, mais il est inacceptable que cela continue contre des entreprises. Une réflexion a été lancée avec des élus de Haute Corrèze. Il faut parler de ces faits, or on a mis la tête dans le sable. En Corrèze il y a eu beaucoup d'incendies. En Creuse cela concerne la Ferme Bio de Pigerolles.

**M. LEGER** revient sur le festival « L'An zéro ». Le dernier jour de juin, rien d'officiel pour cette manifestation n'était déposé auprès de la préfecture. Les organisateurs eux-mêmes ont dit qu'ils n'avaient rien préparé. C'était mal enclenché dès le départ, et le rapport au territoire n'était pas mûr.

**M. COLLIN** affirme que la motion de Gentioux ne le choquait pas, mais qu'il faut soutenir l'ensemble des gens qui veulent vivre ensemble.

**M. DUCOURTIOUX** estime que la Charte du bien vivre ensemble ne sert à rien.

**M. CHABERT** pense que l'autorité c'est la préfète qui la détient, or elle ne bouge pas.

**M. Michel DIAS** pense qu'il faudrait rédiger une autre motion contre les menaces. Mais il ne faut pas stigmatiser un courant de pensée sous le vocable de « l'ultra-gauche ». Il affirme n'avoir pas voté cette motion proposée hier au Conseil Municipal d'Aubusson.

**M. DUCOURTIOUX** dit ne pas comprendre qu'on reste les bras croisés.

**M. PRIOURET** affirme que ce qui est grave, ce n'est pas le festival L'An Zéro, ce sont les exactions.

**M. LETELLIER** pense qu'il est mauvais de faire des amalgames. La CAF a envoyé une lettre pour dire qu'elle donne 720 000€ sur notre territoire, par son libre choix.

**Mme SIMONEAU** affirme avoir les preuves que l'association la Bascule avait dit que Gentioux était un village mort.

**M. LETELLIER** répond à Mme SIMONEAU qu'elle n'a cessé de saboter le projet de la Bascule de Gentioux, alors que tous les villages aimeraient avoir un tel projet. Sur L'An Zéro, les habitants de Pigeolles et les propriétaires concernés n'étaient même pas au courant du projet de festival.

**Mme SIMONEAU** répond que la population était au courant de la tenue de L'An Zéro, car elle l'a écrit dans sa lettre.

**Mme LEGROS** souhaite parler du décès du président Chirac.

**M. LEGER** demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire du président Chirac, qui a eu une carrière riche avec des oscillations, dans laquelle il retient la reconnaissance de la déportation des Juifs de France, notamment.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h50